



Association « Les Amis d'Ashe » Assemblée Générale du samedi 9 juin 2012

La réunion a eu lieu chez Françoise et François au 9 bis rue Blanche Monier, à Grenoble et a débuté à 18h30

Etaient présents : Gérard Beyer, Paul Champion, Arnaud Clère, Sophie Clère, Catherine Coulaud, Etienne Courot, Marie-Odile Courot, Carmen Donate, Anne-Marie Faroux, Nicolas Gamby, Brigitte Guais, Françoise Guais, François Hubaud, Mireille Maret, Isabelle Petit, Natacha Ponthus

Absents excusés : Nicolas Büsch, Pierre Confland, Suzanne Confland, Marie-Line Dubarry, Pascale Legrand, Jacques Michel, Dominique Mouly, Michel Mouly, Marie-Rose Olivier, Claire Rapp, Sabine et Vincent Thomas, Agnès Thouvenot

Arnaud Clère est désigné président de séance et Anne-Marie et Françoise secrétaires de séance.

Ordre du jour:

- Rapport moral du Président
- Lecture et approbation du rapport financier
- Le point sur notre aide, évolution de celle-ci en fonction des informations recueillies auprès de Sherman
- Modalité d'envoi des fonds
- Questions diverses

Rapport moral 2011-2012 présenté par Arnaud

Arnaud remercie de leur présence ceux qui ont pu se déplacer et de leur fidélité l'ensemble des membres de l'association qui permet la poursuite de l'action à long terme engagée pour accompagner Sherman dans ses études.

Il indique que Sherman se trouve actuellement à un tournant dans ses études qu'il poursuit brillamment. Il vient de terminer sa deuxième année d'études supérieures scientifiques (SLC (équivalent Bac) +2, Niveau XII au Népal) et ses résultats définitifs seront connus en septembre prochain.

Il s'est immédiatement inscrit, fin mai, à un cours de quatre mois préparant un concours de bourse pour des études de médecine (MBBS), concours ouvert trois fois en cours d'année (deux sessions pour une bourse gouvernementale, une session pour une bourse du secteur privé).

Cette décision prise par Sherman indiquerait qu'il se sent assez sûr de ses capacités pour entamer des études de médecine, projet qu'il semblait vouloir abandonner l'année dernière.

Arnaud précise que la durée de ces études est en principe de 5 ans à 5ans ½, internat compris, que ces études sont difficiles et très onéreuses au Népal (de l'ordre de 5000 €/an) et qu'ainsi que nous



l'avions déjà indiqué à Sherman, l'association ne pourrait en supporter l'intégralité des frais, mais que dans le cas où Sherman obtiendrait une bourse qui couvrirait les frais d'études, il ne resterait à pourvoir qu'aux frais annexes de logement et de nourriture, ce qu'elle pourrait assurer sans problème.

Arnaud expose ensuite les chiffres du budget établi par Sherman pour l'année à venir (frais de logement et nourriture pour la famille, scolarité d'Ashmita et scolarité de Sherman). Il indique que le poste nourriture est nettement en hausse – en prix, mais surtout en quantité – par rapport à celui de l'année dernière. Le poste logement et scolarité d'Ashmita augmentent de façon logique. Le poste scolarité de Sherman est divisé par 4 (environ 164 €), parce que ne couvrant que le cours de quatre mois qu'il suit actuellement pour la préparation aux concours. Le montant total de ce budget est de 110900 roupies soit 1009 € au cours actuel.

Par ailleurs, Sherman a évoqué à plusieurs reprises dans ses messages son rêve de pouvoir bénéficier d'une chambre pour lui seul afin de pouvoir se concentrer sur ses cours.

Arnaud rappelle que l'association est engagée dans une aide pour le logement et la nourriture qui doit rester raisonnable et que son but premier est de garantir la poursuite des études de Sherman et tant que nous le pouvons, celles d'Ashmita.

La parole est donnée à François pour la présentation du **Rapport Financier** (en pièce jointe)

L'association compte à ce jour 47 adhérents, dont 14 membres actifs
Le solde de l'année 2011 est positif : + 271,94 €. Nous avons récolté 1405 € de cotisations et 185 € de dons, les intérêts du compte sur livret ont été de 60,54 € et notre aide s'est élevée l'année dernière à 1360 € auxquels s'ajoutent des frais divers de 18,60 €.
Il indique que nous disposons d'une réserve de plus de 3113 € qui pourrait le cas échéant, permettre d'augmenter notre aide de 600 € par an sur une période de 5 années.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

La discussion s'engage sur les **décisions à prendre pour cette année.**

Il s'avère que nous manquons d'éléments pour approuver l'orientation prise par Sherman et pour lui donner les conseils qu'il nous demande :

- . nous ne savons pas si la bourse qu'il espère obtenir est partielle (pour une année) ou totale (pour l'ensemble des études de médecine) ; un problème que nous devons éclaircir avec lui ;
- . Il paraît plus vraisemblable qu'elle soit remise en question chaque année ;
- . Si Sherman s'engage dans cette voie et n'obtient pas de résultat suffisamment bons pour continuer à être boursier, il se retrouvera devant le problème du financement que nous ne pourrions pas



assumer ; une donnée que Sherman connaît mais que nous pensons devoir lui rappeler ;
. l'idée évoquée qu'il assure lui même une partie du financement de ses études en travaillant en parallèle paraît utopique compte tenu de ses contraintes familiales (en plus de ses cours Sherman a le plus souvent la charge de la petite Ashmita et de tâches quotidiennes pour la famille) et de l'investissement indispensable aux études envisagées ;
. Natacha serait prête à solliciter l'aide des étudiants en médecine de la faculté de Grenoble au cas où Sherman s'engagerait dans cette voie ;
. par ailleurs, nous ne savons pas s'il existe des passerelles vers des métiers para-médicaux en cas d'échec en médecine ;
. tenter le concours de bourse pour des études de médecine sur deux années, ainsi que Sherman dit vouloir le faire, est une idée à exclure. Sherman qui a 21 ans doit s'engager dans un choix de métier le plus rapidement possible ;
. afin qu'il évite de se retrouver dans une impasse il faut lui conseiller d'envisager en même temps qu'il prépare le concours, une inscription pour d'autres études qui lui sont ouvertes après ses deux années de prépa scientifique ; si l'agenda le permet, dès cette année et au plus tard pour la rentrée 2013 ;

En ce qui concerne notre aide financière gérée par Sherman depuis l'année dernière, il est noté que celui-ci en a pris la responsabilité avec sérieux et nous a fourni un budget détaillé. L'augmentation importante des dépenses de nourriture prévues pour cette année est justifiée par sa première expérience de l'année écoulée. Il est rappelé qu'au préalable les besoins d'Urmila, Ashmita et Sherman étaient évalués par Tej de manière plus globale et que celui-ci ne vivait pas le quotidien de la famille. Nous faisons confiance à Sherman et pensons qu'après ce réajustement le montant de notre aide pour le logement et la vie quotidienne n'augmentera plus que dans les limites de l'inflation qui progresse toujours fortement au Népal.

Il nous apparaît utile à ce stade de faire passer le message à Sherman qu'il a toujours notre confiance, et lui rappeler que sa scolarité et celle d'Ashmita sont notre priorité, mais que notre aide sera limitée dans son montant, mais aussi dans le temps (il a été rappelé que l'association prévoit que Sherman prendra la relève auprès d'Ashmita dès que sa situation le lui permettra).

Les décisions suivantes sont donc votées à l'unanimité :

- Nous ferons parvenir à Sherman dans un premier temps la somme de 1000 € conformément au budget qu'il a établi ;
- Nous prévoyons de lui faire parvenir une aide complémentaire en cours d'année s'il a besoin de suivre une autre session de quatre mois de cours pour tenter tous les concours de bourse ouverts cette année ;
- Afin de lui donner un maximum de chance de réussite, nous envisageons également de lui offrir les moyens de louer une chambre pour lui cette année, à condition qu'il s'agisse d'une chambre d'étudiant dans un cadre universitaire ;
- L'assemblée mandate le bureau pour décider le moment venu de l'envoi d'une somme



complémentaire dans la limite de 600 €. L'aide totale allouée resterait ainsi inférieure ou égale aux cotisations et dons que nous estimons pouvoir réunir cette année comme l'année passée.

- Dans le cas où ce complément serait insuffisant (Sherman, par exemple, optant pour une autre voie et devant prévoir une inscription et des cours dès la rentrée 2012), **une assemblée générale extraordinaire serait convoquée pour se prononcer sur le nouveau budget.**

- Arnaud se charge d'envoyer un e-mail à Sherman immédiatement pour lui faire part de nos décisions, discuter plus avant avec lui de ses choix et lui apporter nos conseils.

Cotisations

Elles restent inchangées pour l'année 2012 et sont de **15 € (membre simple) et 65 € (membre actif)**.

Pour être comptabilisées sur l'année, leur réception est souhaitée avant le 31 décembre 2012.

Envoi des fonds

Mireille Maret, membre de l'association, accepte de transporter et remettre le montant de l'aide à Sherman lors de son prochain voyage au Népal en août. Nous éviterons ainsi, une fois encore, des frais de virement de l'ordre de 30 €.

Pour un envoi complémentaire à l'automne, saison des treks, il sera très probablement possible de trouver un convoyeur parmi les connaissances du CAF.

Questions diverses

Hors tenue d'une AG extraordinaire éventuelle, les membres de l'association seront informés de la suite des événements en fin d'année.

Nous avons indiqué dans le PV de la dernière assemblée qu'un film sur le 'Voyage à Singla' de l'année dernière a été tourné par Françoise et François. L'association propose de fournir une copie DVD de ce film aux membres qui le souhaiteraient contre remboursement des frais d'envoi ou autre petite participation s'ils le veulent. Vous pouvez vous adresser à François (fhubaud@free.fr) ou Anne-Marie (mfaroux@wanadoo.fr).

Nicolas Gamby mettra à jour le site de l'association (<http://apinautes.free.fr/wordpress>) des PV des deux dernières assemblées et regardera aussi s'il est possible de mettre le film en ligne..

La séance est levée à 21 heures.



Association **Les amis d'Ashe** Association loi 1901 n°0381031910
Siège social chez François Hubaud - 9 bis rue Blanche Monier 38000 Grenoble